

Image not found or type unknown



Puis je bénéficier de la loi wartzman

Par **Minh974**, le **23/09/2019** à **22:13**

Bonjour, j'ai décelé une fuite après compteur que j'ai fait réparer par un professionnel mais je n'ai pas averti le services des eaux. Cela fait plus d'un mois que la réparation à été faite. Le service me réclame aujourd'hui 2400 euros de facture d'eau. Aujourd'hui, le délais d'un mois est révolu mais le service des eaux n'a t'il pas pour devoir de m'informer de manière plus précise ! Je n'ai pas eu d'information concernant les montants engagés, juste un papier dans la boîte aux lettres m'avertissant d'une surconsommation que j'ai fait réparer immédiatement.

Merci de votre réponse